

SERVICES PARTAGES DU SECOND DEGRE DEMANDE D'INDEMNISATION DE FRAIS DE DEPLACEMENT : BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT DES PIECES

1. IDENTITE, COORDONNEES :

NOM DE NAISSANCE :			
NOM D'EPOUSE :			
PRENOM :			
Téléphone (facultatif)		Portable (facultatif)	
Matière enseignée :			

Adresse électronique :

Il est **indispensable** que vous puissiez être joint(e) sur une **adresse mèl valide et régulièrement relevée**¹.
Par défaut, c'est votre **adresse académique** qui sera utilisée. Si toutefois vous souhaitez qu'y soit ajoutée une adresse mèl non-professionnelle, veuillez l'indiquer lisiblement dans le cadre ci-dessous :

@

2. RESIDENCES ET SERVICES COMPLEMENTAIRES :

	Nom de la commune * :	Code postal :	
Résidence administrative :			
Résidence personnelle :			Nbre h. :
Service complémentaire 1			
Service complémentaire 2			
Service complémentaire 3			

* N'indiquer **ni adresse, ni établissement** : ces informations n'interviennent pas dans le calcul des distances parcourues

3. PIECES JUSTIFICATIVES :

- Arrêté de nomination de l'année scolaire sur les différents postes
- Arrêté rectoral de rattachement administratif pour les enseignants TZR
- Procès-verbal d'installation sur les différents postes
- Emploi du temps de **chaque établissement d'exercice, visé et signé** par le chef d'établissement

4. REMARQUES EVENTUELLES :

Dossier à envoyer au rectorat de l'académie de Lyon - Division des Moyens Généraux - Frais de déplacement
92 rue de Marseille BP 7227 69354 LYON CEDEX 07

¹ Le Bureau des frais de déplacements vous avertit par mèl de la validation de votre dossier, en indiquant quels trajets et quels kilométrages ont été retenus. De plus, l'application DT-Ulysse vous envoie automatiquement un mèl, vous prévenant des validations successives de votre ordre de mission ou de votre état de frais.